

# Module de formation : Meilleures pratiques pour les tests au point de service

Programme provincial de dépistage des antigènes

Dernière modification : 21 mai 2021

Consultez le site [ontariohealth.ca/fr/antigen-test](https://ontariohealth.ca/fr/antigen-test) pour visionner une vidéo de formation sur ce sujet.

# Aperçu

À la fin de ce module, vous comprendrez les meilleures pratiques en matière de tests au point de service lors de la réalisation de tests rapides d'antigène, notamment :

- La nécessité de la supervision des tests, de la formation et de la compétence du personnel impliqué
- Les recommandations concernant l'installation et la zone de test
- Comment recevoir, stocker et utiliser l'équipement et les fournitures
- Les mesures de prévention des infections, de santé au travail et de sécurité à mettre en place.



**Responsable du test rapide,  
personnel, formation et  
compétences en matière de tests  
rapides**

# Mise à jour des directives cliniques

- Depuis le 5 mars 2021, les changements apportés aux directives du ministère de la Santé permettent à toute personne formée d'effectuer des tests d'antigènes au point de service, conformément à l'étiquetage du fabricant du produit. L'auto-prélèvement supervisé pour les tests d'antigènes au point de service est maintenant également autorisé.
- **Remarque :** L'écouvillonnage nasopharyngé est un acte autorisé et ne peut être effectué que par certains professionnels de la santé réglementés.

# Responsable du test rapide

- Désignez un responsable du test rapide (par exemple, un administrateur, un directeur des soins ou un autre responsable) pour superviser la mise en œuvre du test rapide.
- Le responsable :
  - Assume la responsabilité de la supervision de la qualité de tous les essais effectués sur son site
  - S'assure que les meilleures pratiques de gestion de la qualité sont en place (p. ex. formation et compétence, inspection de l'équipement et des fournitures, gestion des documents, etc.
  - Dispose d'un processus pour traiter les cas où les meilleures pratiques de gestion de la qualité ne sont pas suivies.
- Si un site fait appel à un prestataire de services pour mettre en œuvre le test rapide, le responsable du test sera le principal agent de liaison avec le prestataire de services.
  - Le fournisseur de services s'assure que des mesures sont prises pour garantir les meilleures pratiques en matière de tests de qualité.

# Personnel, formation et compétences

- Identifier les personnes formées qui collecteront les échantillons, effectueront les tests et communiqueront les résultats des tests aux personnes testées et à la santé publique, le cas échéant.
- Former et confirmer la compétence de tout le personnel impliqué dans le processus de test :
  - Pré-test (par exemple, inscription du personnel, préparation des kits et étiquetage)
  - Test (par exemple, prélèvement d'échantillons)
  - Post-test (par exemple, enregistrement des résultats, notification, documentation).
- Former à nouveau le personnel qui n'a pas participé à la mise en œuvre du processus de dépistage au cours des trois derniers mois.
- Le personnel de la clinique de dépistage doit traiter toutes les informations relatives à la santé de manière confidentielle, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé.
  - Veiller à ce que le personnel chargé des tests signe un accord de confidentialité.



# Installation, équipement et fournitures et stockage

# Installation (1/2)

La zone de test dédiée doit :

- Être maintenue à une température de 15 à 30°C (température ambiante).
- Permettre l'intimité pour la réalisation de l'écouvillonnage et l'intimité pour la lecture et l'enregistrement des résultats.
- Permettre une distance physique et la sécurité de 3 personnes pour opérer et se déplacer dans la clinique.
- Être suffisamment grande pour y placer une table pour le traitement des tests (par exemple, une table pliante avec une surface non absorbante et facile à nettoyer).
- Éviter les surfaces glissantes ou absorbantes (par exemple, les sols recouverts de moquette, les tables en bois, les meubles rembourrés).
- Éviter les ventilateurs et les climatiseurs autonomes.



# Installation (2/2)

- Envisager de désigner un espace fermé pour les tests afin d'atténuer toute transmission potentielle causée par le déversement d'échantillons extraits pouvant contenir un virus vivant.
- Penser à disposer d'un espace suffisant pour garder à portée de main une grande quantité d'équipements de protection individuelle (EPI) et de trousse de test.
- Prévoir un accès à des postes de lavage des yeux, à des produits d'hygiène des mains et à des protections contre les éclaboussures.
- Séparer le matériel des trousse de test, les échantillons qui ont été collectés mais pas encore testés, les déchets jetés et la zone de traitement des tests.
- Veiller à ce que la table de test ne soit pas installée en plein soleil.
- Effectuer une évaluation des risques locaux avant de procéder aux tests.

# Équipement et fournitures

- À la réception d'une cargaison de trousse de test pour l'antigène de la COVID-19, les inspecter et informer le centre de distribution si les trousse sont endommagées ou défectueuses.
- Suivre les numéros de lot et les dates de péremption, afin de vous assurer que les trousse de test sont utilisées avant leur date d'expiration.
- N'utiliser pas le dispositif de test si le sachet en aluminium est endommagé ou si le sceau est brisé – le jeter immédiatement.
- Une fois le dispositif de test retiré de la pochette en aluminium, il doit être utilisé immédiatement pour le test.

# Stockage

- Conserver les trousse de test de l'antigène de la COVID-19 entre 2 et 30°C ; S'ASSURER QUE LES TROUSSES NE GÈLENT PAS.
- Si les trousse de test sont gelées pendant le transport, ne les utilisez pas.
- Pendant les mois d'hiver, les envois seront à température contrôlée (c'est-à-dire avec des packs de chaleur) pour garantir la qualité pendant le transport.
- Les trousse de test doivent être amenées à température ambiante (c'est-à-dire de 15 à 30°C) avant d'être utilisées.



# Assurance de la qualité

# Test de contrôle de la qualité

- Les écouvillons de contrôle de qualité doivent être testés par le personnel qui fera fonctionner la station de test.
- Les écouvillons de contrôle de qualité doivent être testés :
  - A chaque nouvel envoi de trousse
  - Avec tout nouveau numéro de lot de trousse
  - Par tous les opérateurs nouvellement formés avant qu'ils ne commencent à tester les individus
  - Pour les sites utilisant **>1 boîte de tests/jour**, effectuer des écouvillons de contrôle de qualité au début de la journée avant le début des tests
  - Pour les sites effectuant **<1 boîte de tests par jour**, effectuer des écouvillons de contrôle de la qualité chaque fois qu'une nouvelle boîte de trousses est ouverte ou au moins une fois par semaine, selon la fréquence la plus élevée.
- Il est important de chronométrer le test de contrôle pendant les 15 minutes complètes.
- Veuillez noter que la trousse Panbio<sup>MC</sup> = 25 tests/boîte et la trousse BD Veritor<sup>MC</sup> = 30 tests/boîte.

# Suivi des résultats du contrôle de la qualité

- Une feuille de calcul Excel de suivi des résultats a été élaborée pour permettre aux employeurs de documenter les résultats des tests de contrôle de la qualité, y compris :
  - La date à laquelle le test a été effectué ;
  - Le numéro du lot testé ;
  - Quel écouvillon de contrôle a été testé (positif ou négatif) ; et
  - Si l'essai a réussi ou échoué.
- Ce système de suivi est disponible sur le site [ontariohealth.ca/fr/antigen-test](https://ontariohealth.ca/fr/antigen-test).



# Gestion des spécimens, interprétation et rapports

# Gestion des spécimens

- Avant de prélever un échantillon, confirmer l'identification de la personne en vérifiant au moins deux identifiants uniques.
- Ne manipuler qu'un seul échantillon à la fois lorsque vous préparez un test.
- Suivre les deux identifiants de l'individu sur le test et confirmer qu'ils correspondent à ceux de l'individu testé.

# Test

- Suivre la notice du produit et le Guide de mise en place de Santé Ontario pour effectuer et interpréter le test.

# Interprétation, enregistrement et notification des résultats

- Si un résultat non valide est reçu, il se peut que les instructions n'aient pas été suivies correctement ou que l'échantillon ait été trop visqueux. Il est recommandé de relire les instructions avant d'effectuer un nouveau test avec un nouvel échantillon.
- Enregistrer les résultats des tests sur papier ou sous forme électronique en indiquant le nom de la personne testée (avec deux identifiants uniques), le résultat du test, le test utilisé, ainsi que la date et l'heure du test.
- S'assurer que les éléments suivants peuvent être retracés dans les résultats des tests, si nécessaire :
  - Qui a effectué le test
  - Qui a été informé du résultat du test
  - Le numéro de lot de la trousse
  - Les résultats du contrôle de la qualité
- Communiquer les résultats des tests à la personne testée.



# Prévention des infections, santé et sécurité au travail

# Prévention des infections, santé et sécurité au travail

- Prendre les mesures de prévention des infections et de sécurité recommandées par le fabricant ou les autorités provinciales.
- Porter des gants, des blouses, des masques et des écrans faciaux lorsque vous manipulez des échantillons de patients et des dispositifs utilisés.
- Ne pas manger, boire, fumer, vapoter, manipuler des lentilles de contact ou appliquer des produits cosmétiques dans la zone de test rapide.
- Nettoyer et désinfecter la zone de test rapide régulièrement et dès qu'un déversement se produit.
- Éliminer soigneusement les échantillons, les trousseaux et tout autre matériel contaminé dans un conteneur à risque biologique approprié.



# Outils et ressources

# Outils et ressources

- Disponible sur le site Web de Santé Ontario : [ontariohealth.ca/fr/antigen-test](https://ontariohealth.ca/fr/antigen-test)
- Modules de formation préenregistré
- Guide d'accueil pour le test rapide de l'antigène de la COVID-19, qui contient :
  - Une foire aux questions
  - Fiche de conseils pour le prélèvement d'échantillons
  - Fiche d'information sur le test rapide
  - Guide des meilleures pratiques
  - Approches recommandées pour la mise en œuvre d'une clinique de dépistage rapide de l'antigène de la COVID-19
  - Liste de contrôle pour la préparation à la mise en service
- Tableur pour le suivi des résultats

# Des questions ?

- Pour plus d'informations sur cette présentation, contactez [covid19testing@ontariohealth.ca](mailto:covid19testing@ontariohealth.ca)

Avis de non-responsabilité : Ce document a été élaboré par Santé Ontario dans un souci de formation et d'orientation. Il incombe à l'utilisateur d'appliquer et d'utiliser ce document. Santé Ontario décline toute responsabilité résultant d'une telle application ou utilisation.